



ARRETE DU MAIRE
Police Municipale

Objet : Arrêté de circulation pour travaux –travaux de prolongement de trottoir et mises aux normes – COLAS Franche comté nord – Croisement rue des prés – rue de la pâle -
ARR2025-04-02-46

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,
Vu la demande formulée par l'entreprise COLAS, 1078 Avenue Oehmichen, ETUPES 25460.
Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de SELONCOURT,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de travaux de prolongement de trottoir et mise aux normes, au croisement de la rue des prés et de la rue de la Pâle, en agglomération de Seloncourt,

-- ARRÊTONS --

ARTICLE 1 : Des travaux prolongement de trottoir et de mise aux normes vont avoir lieu à SELONCOURT, au croisement de la rue des prés et de la rue de la pâle, pour une durée de 60 jours à compter d lundi 7 avril 2025.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement de tous véhicules sera strictement interdit aux abords du chantier et la circulation des véhicules sera interdite rue des prés. Une déviation sera mise en place par la rue de la pâle, rue des longeraies et rue du Clair soleil.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise COLAS chargée des travaux et sous leur responsabilité.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 02 avril 2025

PO/ Jean-Marc ROBERT

Adjoint à la voirie et à la circulation

